



MAIRIE DE VIVIERS LES MONTAGNES
A l'attention de M. ALAIN VEUILLET
1 PLACE DE LA MAIRIE
BP 30001
81290 VIVIERS LES MONTAGNES

Paris, le mercredi 31 janvier 2018

Objet : Enquête sur les pratiques culturelles

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le ministère de la Culture, en partenariat avec l'institut Ipsos, réalise une **enquête statistique sur les pratiques culturelles** durant l'année 2018.

L'enquête est réalisée à partir d'un échantillon d'environ 20 000 logements ordinaires. Cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique** (Cnis).

Parmi ces logements, certains se situent dans votre commune.

Ces ménages seront interrogés par un enquêteur de l'institut Ipsos, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés de la venue d'un enquêteur à leur domicile. Préfecture et gendarmerie ont été également avisées de cette enquête.

Les **réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles**, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse.

Vous trouverez à la suite de cette lettre une proposition de texte à insérer dans vos communications, ainsi qu'une affiche de présentation de l'enquête pouvant apparaître dans votre mairie ou sur un affichage public de votre commune.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serai gré de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés. Si vous le souhaitez, vous pourrez les orienter vers le numéro vert suivant dédié à l'enquête : 01.83.74.90.01 ou leur proposer de se connecter sur le site Internet www.enquete-pratiques-culturelles.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L. Wolff

Chef du Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques
Ministère de la Culture

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique** sans avoir de caractère obligatoire.
Visa n°2018X709CL du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2018.
En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès, d'opposition et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture (01 40 15 79 17 ou contact.deps@culture.gouv.fr).

EXEMPLE DE TEXTE À INSÉRER DANS VOS PUBLICATIONS

Enquête sur les pratiques culturelles

Le ministère de la Culture en partenariat avec l'institut Ipsos réalise durant l'année 2018 une enquête sur les pratiques culturelles.

L'enquête a pour objectifs de mieux connaître les loisirs et les occupations pendant le temps libre auprès des personnes résidant en France.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur ou une enquêtrice de l'institut Ipsos chargé(e) de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il ou elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique** sans avoir de caractère obligatoire.

Visa n°2018X709CL du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année **2018**.

En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées au Département des Etudes, de la Prospective et des Statistiques.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès, d'opposition et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la culture (01 40 15 79 17 ou contact.deps@culture.gouv.fr).